

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 999

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

913 749 552 RCS Lyon.

TISENDO AUDIT.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : 2, Rue De la Claire, 69009 Lyon.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juillet 2026, la société par actions simplifiée TISENDO AUDIT, au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 2 rue de la Claire 69009 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 913 749 552, et la société par actions simplifiée CDLA AUDIT, au capital de 5.000 euros, ayant son siège social 190 rue Louis Labé 69970 CHAPONNAY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 908 135 775, ont établi le projet de leur fusion par absorption de la société CDLA AUDIT par la société TISENDO AUDIT. L'évaluation des biens transmis s'établit à : - actif : 17.983,10 € - passif : 10.922,35 € - actif net positif : 7.060,75 € Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er octobre 2025 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. La société CDLA AUDIT sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON pour les sociétés TISENDO AUDIT et CDLA AUDIT le 31 juillet 2026. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans le délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis..